

Piedmont

Le paysage menacé

ÉMILIE CORBEIL

Le 28 août dernier, Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont, dénonçait sur sa page Facebook ce qu'elle qualifie de «saccage». Une coupe illégale d'arbres, d'une superficie importante, a eu lieu sur un des versants de montagne les plus visibles de la municipalité. Ce déboisement a été fait sur le terrain d'un nouveau citoyen, monsieur Benoît Dumoulin, ayant récemment acheté le chalet de Paolo Catania, évalué à plus de 2,5 millions de dollars.

Un «trou» dans la montagne

Selon la mairesse, de partout on voit la cicatrice laissée par une coupe à blanc dont l'aboutissant demeure inconnu. Certains mentionnent que le propriétaire souhaitait se dégager une «vue» et peut-être y construire un belvédère pour un usage privé.

Pour plusieurs citoyens, il était peu probable que Dumoulin, propriétaire d'une importante compagnie de construction, ne connaisse pas les règles très restrictives

entourant la coupe d'arbres sur le territoire.

Aucun permis

Les arbres ont de fait été coupés sans qu'aucun permis ne soit délivré à cet effet par la Municipalité. M^{me} Rochon a informé le *Journal* qu'un permis a bien été délivré pour fins de rénovations et de terrassement, mais que les plans soumis ne mentionnaient aucunement les coupes d'arbres qui ont eu lieu.

Bien décidée à agir, elle a par ailleurs précisé au *Journal* que «les relations avec le propriétaire sont très difficiles». Madame Rochon a aussi mentionné au *Journal* que beaucoup plus d'arbres que ce qui est visible ont été coupés, et que les amendes maximales seront imposées, en plus d'exiger un reboisement.

Un «bien collectif»

À Piedmont, il est strictement interdit de couper un arbre sans avoir d'abord un permis municipal pour ce faire. Et les règles entourant les permissions de coupe sont très strictes. Les arbres doivent être morts ou, alors, il doit avoir été

démontré qu'ils posent une menace à la sécurité des personnes ou aux bâtiments. Aucun arbre ne peut être coupé pour des motifs esthétiques.

M^{me} Rochon a spécifié au *Journal* que cette coupe a porté atteinte au «bien collectif» des citoyens et qu'ils en sont très peïnés.

Des amendes peu efficaces

Plusieurs citoyens sont d'avis que les amendes prévues pour la coupe d'arbres ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif de décourager la coupe d'arbres et protéger nos paysages naturels

Pour certains, qui ont vue sur la montagne, c'est leur propre paysage

qu'ils ont vu défiguré. Ils se posent la question à savoir où cela va bien pouvoir s'arrêter.

La saga de Sainte-Adèle en arrière-plan

Depuis 16 ans, la Ville de Sainte-Adèle est le haut lieu d'une saga judiciaire contre Marc Lupien, un citoyen fortuné. Les démarches judiciaires ayant jusqu'à maintenant coûté plus de 4 millions de dollars aux Adélois, M^{me} Rochon a indiqué au *Journal* «qu'elle y pense beaucoup (à la situation de Sainte-Adèle), et qu'il ne faut pas que ça se reproduise à Piedmont».

Septembre 2005

Un article publié en 2005 dans le *Journal des citoyens* et signé par Serge Bergeron nous ramène au moment où la construction de cette maison au sommet de la montagne inquiétait déjà.

Nos sommets sont protégés à Piedmont?

Une immense maison est présentement en construction sur le sommet adjacent au Mont Olympia. Est-ce conforme à la réglementation municipale? Le maire de Piedmont, Maurice Charbonneau, nous a maintes fois assuré que nos sommets étaient protégés. Suite à une vérification auprès du directeur général Gilbert Aubin, les paramètres suivants m'ont été énoncés: superficie minimum de 4 hectares (430,556 pieds carrés) pour le terrain – Construction limitée à 1 seul étage – hauteur inférieure à la cime des arbres – un accès à un chemin public.

Comme la photo le démontre clairement, cette construction est très visible. Elle l'est d'ailleurs à partir de plusieurs endroits autour du Mont Olympia, du terrain de golf, du secteur du chemin Pierre, du chemin de la Montagne, du pont Gagliésie, des feux de circulation; enfin du bureau de poste de Saint-Sauveur et même de

Sainte-Adèle, sans oublier l'autoroute des Laurentides et la 117. On peut facilement imaginer l'impact encore plus grand après la tombée des feuilles.

Nos sommets sont-ils réellement protégés par notre règlement actuel et son application? Et que dire de la charte des Paysages, à laquelle Piedmont a adhéré!

réf: <https://jdc.quebec/lejournall/2005/09/PDF/JdeP-200509%2003.pdf>

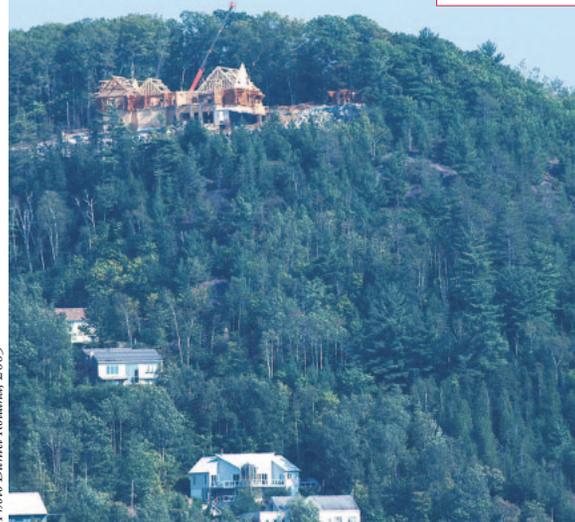


Photo Daniel Rolland, 2005

CLINIQUE de DENTUROLOGIE
Sainte-Adèle

Urgence réparation 7 jours sur 7
Prothèses de précision • Esthétique et
sourire naturel • Service à domicile

1405, boul. Sainte-Adèle
Sainte-Adèle • Tél: 450-745-0339

www.cliniquedenturo.com



Diane Lacelle

Ma mission et ma priorité:
votre confort et votre beau sourire



Danielle Dumont

Courtier Immobilier, résidentiel & commercial
Groupe Sutton SYNERGIE - Agence immobilière



ddumont@sutton.com

514-777-3989



J'HABITE VOTRE QUARTIER

Ma passion!

VOTRE SATISFACTION!

UNE RENCONTRE *vaut mille mots!*

